



## **EXTRAIT**

### **du procès-verbal du Conseil communal**

Séance : du 21 septembre 2021

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

\* \* \*

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**

- Vu le préavis de la Municipalité N° 21/2021 du 02 août 2021 ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. **d'adopter et fixer le plafond d'endettement de la Commune d'Epalinges, pour les années 2021 à 2026, à CHF 140'000'000 (cent quarante millions de francs) ;**
2. **de charger la Municipalité de le communiquer à la Direction des finances communales de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour en prendre acte.**

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Epalinges, le 21 septembre 2021.

Le Président :

Laurent BALSIGER



La Secrétaire

Fabienne GHEZA